



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien**  
**DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°224/2022**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du 12 décembre 2022**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 décembre 2022  
Nombre de délégués en exercice : 75  
Nombre de délégués présents : 46  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 19  
Nombre de délégués absents : 10

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à seize heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Michel AGNEL, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Ulrich BELANGERE, Philippe BERTHOMIEU, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Ghislaine DE VERDUZAN, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, , Béatrice LOISON, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alain POMMIER, Jean Christian REY, José RIEU, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Christine SALANCON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT

**Absents ayant donné procuration :** Sandrine ANGLEZAN à Michèle FOND-THURIAL, Yves CAZORLA à Jennifer CHAPUIS-FAURE, Christine CLERC à Vincent ROUSSELOT, Maxime COUSTON à Jean-Yves CHAPELET, Manon CROUSIER à Michel AGNEL, Gilles DELALIEU à Nathalie FORGEROU, Benjamin DESBRUN à Ghislaine DE VERDUZAN, Patricia GARNERO à Christian BAUME, Hervé GINOT à Laurent NADAL, Sophie GUIGUE à Charles BASCLE, Claire LAPEYRONIE à Claude SALAU, Léopoldina MARQUES-ROUX à Alain POMMIER, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Catherine PECASTAING à Daniel MOUCHETANT, Philippe PECOUT à Patrick PANNETIER, Alexandre PISSAS à Marie-Chantal PIONNIER, Olivier ROBELET à Véronique HERBE, Justine ROUQUAIROL à Philippe BERTHOMIEU, Christian SUAOU à Michel CEGIELSKI

**Absents/Excusés :** Eric AJASSE, Dominique ASTORI, Pascale BORDES, Robert GAUTIER, Jean-Marie LAURENS, André LOPEZ, Fred MAHLER, Laurent OUILLON, Philippe PAQUIER, Béatrice REDON

**Secrétaire de Séance :** Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

## Objet : I - Budget primitif 2023 du Budget Annexe DSP Assainissement

Le projet de budget primitif 2023 s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 11 821 017,00 €, tous mouvements confondus (réels et ordres).

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

### **A. Les recettes : 11,8 M€**

Les recettes de fonctionnement (4M€) comprennent les surtaxes et redevances d'assainissement collectif et non collectif, les participations d'assainissement collectif (PFAC) pour un montant total de 3,3 M€ (chapitre 70), ainsi que les primes d'épuration pour un montant de 216 K€ (chapitre 74). Une recette exceptionnelle de 50 K€ (chapitre 77) est proposée afin d'annuler les mandats sur exercices antérieurs.

Il est également inscrit la quote part des subventions amortissables pour 380 K€ (chapitre 042 en recettes de fonctionnement contrepartie du chapitre 040 en dépenses d'investissement).

Les recettes d'investissement, d'un total de 7,8 M€, intègrent quant à elles, les subventions de l'agence de l'eau et du département pour 1,1 M€ (chapitre 13), ainsi que l'emprunt nécessaire pour réaliser les travaux prévus pour 4,8 M€ (chapitre 16).

Il est également inscrit la dotation aux amortissements pour 1,7 M€ (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) s'élève à 225 K€ et des opérations patrimoniales sont également prévues pour 50 K€.

### **B. Les dépenses : 11,8 M€**

En dépenses de fonctionnement, les prévisions budgétaires pour 2023 s'élèvent à 4 M€ :

- 708 K€ pour les charges à caractère général ;
- 678 K€ au titre des charges de personnel ;
- 122 K€ pour les atténuations de charges ;
- 450 K€ au titre des intérêts d'emprunt ;
- 25 K€ sont proposés pour les dépenses exceptionnelles.



Ces dépenses intègrent les frais courants et récurrents indispensables à l'activité de la gestion de l'assainissement. Il s'agit principalement du reversement à l'agence de l'eau pour la modernisation des réseaux de collecte (122 K€), du contrat avec le délégataire (58 K€), des taxes foncières (95 K), des dépenses de fluides (88 K€) et des entretiens et réparations des réseaux (43 K€). 250 K€ sont également prévus afin de clôturer les remboursements des frais aux communes dans le cadre des conventions de gestion de l'exercice 2022.

Il est également inscrit la dotation aux amortissements pour 1,7 M€ (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) s'élève à 225 K€.

Côté investissement, le montant inscrit de 7,8 M€ correspond aux opérations suivantes :

- Les dépenses d'équipement et de travaux programmées en 2022 pour 6,3 M€ (chapitre 20 à 23) ;
- Le remboursement du capital de la dette pour 1,2 M€.

Il est également inscrit la quote part des subventions amortissables pour 380 K€ (chapitre 042 en recettes de fonctionnement contrepartie du chapitre 040 en dépenses d'investissement) et des opérations patrimoniales (50 K€, chapitre 041).

L'ensemble des propositions au BP 2023 est retracé en annexe 9.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29 et L2312-2,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 05 décembre 2022,

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**ADOpte** le budget primitif 2023, toutes sections confondues, pour le budget annexe DSP Assainissement, à la somme de 11 821 017,00 € en recettes et en dépenses ;

**Autorise** Monsieur le Président, à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;

**Autorise** Monsieur le Président à signer toute pièce à intervenir.

**Le Président**  
**Jean Christian REY**

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le

**19 DEC. 2022**



Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le



ID : 030-200034692-20221212-DEL224\_2022-DE